

Lille, le 1^{er} Juillet 2011

Son excellence
Monsieur Constantin Chalasnis
Ambassade de Grèce

17, rue Auguste-Vacquerie

75116 Paris



*MICHELLE
DEMESSINE*

Ancienne Ministre

SENATRICE
DU NORD

SECRETAIRE
DU SENAT

*Adjointe au Maire
de Lille*

*Vice-Présidente de
Lille Métropole*

Sénat :
15, avenue Vaugirard
75006 PARIS
☎ : 01 42 34 27 86
☎ : 01 42 34 40 46

Mairie de Lille :
Hôtel de ville BP 667
59033 Lille cedex
☎ : 03 20 49 50 03
☎ : 03 20 49 52 62

Lille Métropole :
1, rue du ballon
59034 Lille cedex
☎ : 03 20 21 21 94
☎ : 03 20 21 22 49

www.michelledemessine.fr

Votre excellence,

Je m'adresse à vous en votre qualité de représentant de la Grèce en France et je tiens à attirer toute votre attention sur la campagne intitulée « un bateau français pour Gaza ».

Elle fait partie d'une opération internationale, la « Flottille de la Liberté II », qui subit actuellement des entraves de la part du gouvernement grec notamment par un blocage de l'approvisionnement en fuel d'un de deux bateaux français alors que cette flottille devait, ces jours-ci, prendre le large vers la bande de Gaza pour briser le blocus que subissent ses habitants.

Ce bateau qui doit compter à son bord 30 ressortissants français parmi lesquels des responsables associatifs et syndicaux mais aussi deux élus de la Nation, Jean Paul Lecoq, député, et Alima Boumedienne-Thiery, sénatrice, a pourtant des visées absolument pacifiques comme le prouve le contenu de ses cales : de l'eau, des denrées alimentaires et des médicaments. Nous sommes, ainsi, bien loin de l'approvisionnement du Hamas en armes que les autorités israéliennes invoquent pour justifier depuis 5 ans un blocus qui perdure en dépit de la résolution 1860 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des injonctions de la communauté internationale.

Plus d'un an, après l'attaque meurtrière de la « Flottille de la liberté » dans les eaux internationales, où les autorités israéliennes avaient franchi une étape supérieure dans leur intolérable transgression du droit international, cette décision des autorités grecques visant à empêcher la mise en lumière d'un blocus qui enferme dans l'extrême misère 65% des 1,5 millions de palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza paraît parfaitement incompréhensible.

Ces citoyens ont, en leur âme et conscience, décidés de se livrer à cette action symbolique pour que les autorités israéliennes sortent de cette attitude extrême et obstinée qui consiste à maintenir coûte que coûte un blocus illégal et injuste. Dès lors, rien en saurait justifier cette entrave à leur droit de circulation au risque que l'Union Européenne étende à ses propres portes le blocus de la bande de Gaza.



C'est pourquoi, je souhaite vous faire part, votre excellence de mon soutien à la demande d'audience qu'ont sollicité, ce vendredi 1^{er} juillet, à 18h, les organisateurs de la campagne « un bateau français pour Gaza » et je vous prie de bien vouloir transmettre aux autorités grecques le message clair que les bateaux de la « Flottille de la Liberté II » doivent pouvoir partir.

Je vous prie de croire, Votre excellence, à l'assurance de ma haute considération.

Michelle DEMESSINE
Sénatrice du Nord